

Ville de Lyon
Mairie du 7^e arrondissement

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 5 décembre 2023

Date : Mardi 5 décembre 2023

Horaire : 18 h 30

Lieu : Salle du conseil

Mme LA MAIRE : Ce conseil d'arrondissement est public et retransmis sur la page Facebook de la Mairie du 7^e. Nous ne pouvons commencer ce conseil d'arrondissement sans évoquer la perte de nos deux collègues qui nous ont accompagnés ici, au conseil d'arrondissement, ou à la Ville de Lyon. Que nous les ayons connus personnellement, en tant qu'élus ou en tant que citoyens, ils laisseront indéniablement un grand vide. Je parle de Jean-Yves SÉCHERESSE disparu dans la nuit du 13 au 14 novembre dernier, et de Gérard COLLOMB, qui s'est éteint le 25 novembre. Je veux aujourd'hui leur rendre hommage. Jean-Yves SÉCHERESSE était le doyen de notre assemblée. Il m'a remis l'écharpe de maire lors de l'installation du conseil en 2020. Conseiller depuis 2014 dans le 7^e arrondissement, le maire d'alors, Gérard COLLOMB, lui a remis la délégation à la Sécurité. Homme de culture, il fut président de la Halle Tony-Garnier, chère au 7^e arrondissement. Yann CUCHERAT, président de son groupe « Pour Lyon », m'a autorisée à reprendre certains de ses mots lors de l'hommage rendu en conseil municipal du jeudi 16 novembre. Je le cite : « Jean-Yves SÉCHERESSE a été un amoureux de la chose publique, un bretteur redoutable dans les débats, au verbe leste et efficace, comme cet hémicycle a maintes fois pu le constater. Pour autant, il a rarement échoué à trouver et à valoriser un terrain d'entente avec ses opposants politiques. Il a également été un militant engagé et un élu attaché à l'intérêt de ses administrés. Son travail pour la sécurité de cette ville et de l'agglomération est reconnu par beaucoup. Son écoute, sa détermination et son humanité ont été particulièrement remarquées par les services de police municipale comme de police nationale ». Nous rendons hommage ce soir aussi évidemment, à Gérard COLLOMB, décédé le 25 novembre 2023, qui a consacré sa vie à son territoire et ses habitants *via* son engagement politique. Il fut député socialiste de 1981 à 1988, sénateur entre 1999 et 2017, maire de Lyon durant trois mandats, ainsi que président de la Métropole de Lyon de 2015 à 2017. Il a également marqué les esprits lors de son passage au ministère de l'Intérieur de 2017 à 2018. Amoureux de Lyon, il a fait entrer sa ville dans le XXI^e siècle en la transformant et en donnant à Lyon cette aura qu'on lui connaît aujourd'hui. On se souvient des Vélo'v lancés en 2005, qui ont révolutionné nos modes de déplacement ou encore, pour le bonheur des habitants du 7^e arrondissement, le réaménagement des berges du Rhône en 2007, la valorisation du parc de Gerland et l'aménagement du parc des Berges livré en 2010. Le quartier de Gerland, d'ailleurs, lui doit beaucoup avec la création du Biodistrict, qui accueille de nombreuses entreprises spécialisées dans la santé, la ZAC des Girondins et celle du Bon Lait, qui permettent aux Lyonnaises et aux Lyonnais de mieux se loger. On pense aussi évidemment à la création du parc Blandan, qui a fêté ses dix ans en 2023. Les Lyonnaises et les Lyonnais ont été touchés par la disparition de leur ancien maire. Ils ont eu l'occasion de se recueillir à l'Hôtel de Ville pendant deux jours et étaient présents en nombre à Saint-Jean, mercredi dernier, pour les obsèques. Nous lui rendons à notre tour, en tant qu'élus du 7^e, un hommage. Nous procéderons à une minute de silence, après les expressions des conseillers et conseillères qui le souhaitent. Je crois, Madame DESRIEUX, que vous souhaitez prendre la parole au sujet de nos deux collègues.

Mme DESRIEUX : Merci, Madame la Maire. Pour ma part, je voulais juste témoigner vis-à-vis de la perte que nous avons eue au sein de ce conseil, de Monsieur SÉCHERESSE. Comme vous l'avez dit, on parle d'un homme de culture, de conviction et surtout de ténacité. Depuis 2020, il a su nous apporter, à ma collègue Cécile et à moi-même, une écoute, des conseils et des suggestions toujours avisés dans cet art qu'est la politique. Politique qu'il vivait pour sa définition première, celle de la vie de la cité. C'est en cela que, même si nos visions pouvaient parfois diverger, on pouvait se retrouver sur le bien à mener pour la ville de Lyon. Évidemment, je me joins à vos mots pour l'hommage que vous venez de rendre à notre ancien maire, Gérard COLLOMB. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DESRIEUX. Je vous propose de procéder à une minute de silence en hommage à Jean Yves SÉCHERESSE et Gérard COLLOMB.

[Minute de silence]

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. Pour votre information, suite au décès de Monsieur SÉCHERESSE, il y a des changements dans notre conseil d'arrondissement. Le premier changement, c'est l'arrivée de Monsieur Eddy ACACIA au sein du Conseil d'arrondissement du 7^e arrondissement. Il a été prévenu, évidemment, dès le décès de Monsieur SÉCHERESSE, mais il ne pouvait pas se rendre disponible ce soir pour son premier conseil d'arrondissement et il sera présent avec nous pour la séance de janvier, et il aura l'occasion de se présenter lui-même et peut-être de présenter également sa vision du 7^e arrondissement. Et puis, pour la bonne information de toutes et tous, Madame DESRIEUX devient conseillère municipale aussi par le même mécanisme. Donc félicitations à vous, même si les circonstances ne sont évidemment pas heureuses.

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme LA MAIRE : Je vous propose de désigner un secrétaire de séance, en la personne de Benjamin ORGOGOZO.

Qui s'y oppose ? Personne.

Monsieur ORGOGOZO, vous avez la parole pour l'appel nominal.

M. ORGOGOZO : Merci.

- **Appel nominal**

PRÉSENTS :

M. BOSETTI, M. CHENAUX, Mme DE LAURENS, Mme DUBOT, M. ESCARAVAGE, Mme GALLICE, Mme GRIES, Mme HENOCQUE, Mme LÉCLUSE, M. MICHAUD, M. ORGOGOZO, Mme PASIECZNIK, Mme TOMIC, M. VOITURIER, Mme WIBER, Mme VACHER, Mme DESRIEUX.

EXCUSÉS :

M. ACACIA
Mme BREUIL
M. CHIH
M. DOSSUS
M. FEKRANE

POUVOIRS À :

Mme DESRIEUX
Mme DUBOT
Mme GALLICE

M. MIACHON DEBARD
M. MONOT
Mme PECOURT
Mme PEILLON
Mme RAMIREZ

M. CHENAUX
Mme PASIECZNIK
M. VOITURIER
Mme WIBER

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Comme à notre habitude, nous commençons notre conseil d'arrondissement par les saisines du Conseil de la Vie Associative et Locale. Généralement, nous avons deux saisines — le règlement dit jusqu'à deux saisines par conseil d'arrondissement —, mais ce soir, nous avons une seule saisine et c'est une question qui traite du lien intergénérationnel. Le rapport est présenté par Madame Nicole GALY, qui est présente avec nous ce soir. Je vous cède la parole, Madame GALY.

1. 2023-19400-MA7-220 – Saisine du CVAL : Politique de promotion du lien intergénérationnel

Rapporteur : Mme WIBER Eugénie

Mme GALY : Bonsoir. Nous sommes en fait deux associations présentes ce soir, moi-même pour l'association Horizon Parrainage.

Mme SANÉ : Et moi, Aïda SANÉ, pour l'association Famille, Culture et Éthique.

Mme LA MAIRE : Excusez-moi de ne pas vous avoir citée, Madame SANÉ. Vous êtes, évidemment, également la bienvenue pour poser cette question.

Mme GALY : Je crois que Madame SANÉ va commencer.

Mme SANÉ : Nous avons deux parties pour nos questions. La première question c'était : comment encourager le lien intergénérationnel ? Quelles actions peuvent être mises en œuvre pour y travailler et comment réfléchir à une coordination des acteurs dans ce secteur, globalement ? Voici la question pour la première partie. Je ne sais pas si on aborde déjà la première partie ou si on pose toutes les questions.

Mme LA MAIRE : Non, vous pouvez poser globalement la question, puis Madame WIBER répondra également globalement.

Mme SANÉ : Je laisse Nicole poser la deuxième, alors.

Mme GALY : La deuxième question c'était quels sont les actes de la politique de promotion du lien intergénérationnel et quelles sont les actions prévues dans le 7^e arrondissement, voire dans la ville de Lyon ?

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Mesdames. Je vais proposer, pour répondre à cette question, de céder la parole à Madame WIBER qui est, entre autres, adjointe au Lien intergénérationnel. Et puis, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, Madame GALY, si vous souhaitez réagir, c'est tout à fait possible. Madame WIBER, je vous cède la parole.

Mme WIBER : Merci. Merci à vous deux pour cette question. Placer le lien intergénérationnel au cœur de notre politique locale est un enjeu sociétal de lutte contre l'agisme, qu'il s'exerce envers les plus jeunes ou bien envers les plus vieux, de ne pas uniquement penser une

politique pour les plus jeunes d'un côté, puis pour les un peu moins jeunes et enfin pour les personnes âgées d'un autre côté. C'est donc un enjeu sociétal de vivre ensemble. La Mairie du 7^e arrondissement, au titre de sa compétence d'animation de la vie locale, est à l'initiative de temps festifs, d'événements, tout au long de l'année, qui rassemblent les habitants et habitantes de notre arrondissement, quel que soit leur âge. C'est le cas du Forum des associations organisé chaque année, de la Fête du 7^e arrondissement qui a eu lieu en 2022, du Festival des cuisines du monde que nous avons organisé en mai dernier avec le 3^e arrondissement, ou encore de la Fête des Lumières du 7^e que nous organisons chaque année, devant la Mairie du 7^e, depuis le début de notre mandat. J'en profite d'ailleurs pour vous donner rendez-vous ce jeudi, à 17 h 30, devant notre mairie. On sent que cette question du lien intergénérationnel, c'est vraiment une préoccupation qui est largement partagée. Nous sommes régulièrement sollicités par des associations, des structures d'hébergement de personnes âgées ou encore des structures éducatives, pour des mises en lien dans le cadre de projets intergénérationnels que des acteurs de notre arrondissement souhaitent porter. Voici encore un exemple de la manière dont nous soutenons les projets intergénérationnels en mettant en réseau des porteurs de projets. Peut-être un dernier exemple qui montre que le lien intergénérationnel est une préoccupation très actuelle et que les instances que nous avons impulsées dans notre arrondissement permettent de soutenir. Le lien intergénérationnel est la thématique sur laquelle le Conseil d'arrondissement des enfants du 7^e arrondissement travaille depuis la rentrée de septembre. Les enfants élus travaillent à un projet qui pourrait prendre la forme d'une rencontre festive dans une structure d'hébergement de personnes âgées au printemps. Un des souhaits exprimés par les enfants étant de pouvoir échanger avec leurs aînés sur leurs enfances respectives. Les enjeux du lien intergénérationnel sont évidemment bien plus larges. Je pense notamment au maintien à domicile des personnes âgées non dépendantes, à la lutte contre l'isolement. J'ai donc principalement répondu à votre question en axant sur le champ de compétences de notre arrondissement qu'est l'animation locale, et puisque vous demandiez également quelle était la politique à l'échelle de l'ensemble de la ville. En la matière, nous transmettrons votre question au maire de Lyon, qui pourra compléter les quelques éléments que je viens de vous apporter.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Peut-être avant de vous redonner la parole, Mesdames, Monsieur VOITURIER souhaitait compléter avec une vision quartier Cité Jardin, qui compte aujourd'hui beaucoup de seniors.

M. VOITURIER : Oui, c'est juste une illustration intéressante. À la Cité Jardin, cité sociale qui comporte 550 logements, il y a un tiers des locataires qui ont plus de 65 ans et on devrait avoir en 2024, enfin — puisque ça fait trois ans qu'on est sur le coup —, la création d'un local associatif qui va permettre notamment aux personnes âgées d'avoir un lieu où se réunir, parce qu'elles se réunissent dans l'espace extérieur aujourd'hui — ce sera quand même plus simple l'hiver et en cas de mauvais temps —, et puis ça va être un local qui sera partagé entre plusieurs associations et j'espère bien que ces personnes âgées, et les autres, feront des choses ensemble parce que faire des choses ensemble, c'est un bon moyen de développer des liens de sociabilité et des liens de solidarité. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci à tous les deux. Est-ce que Mesdames GALY et SANÉ, vous souhaitez reprendre la parole, réagir ?

Mme SANÉ : Oui, simplement, je voulais rebondir sur la remarque. Peut-être la remontée que vous aviez transmise, du fait que les associations, même s'il y avait des actions de la mairie, vous demandaient quand même un peu plus d'implication. Je ne sais pas si vous avez plus de détails sur ce que vous demandent les associations en termes d'illustrations ou qu'est-ce qu'ils

attendent. Quels sont les attendus ? C'est ça qui est important, parce que du côté de mon association, je sais quels sont les attendus des familles ou de certaines associations qui travaillent avec des familles. Mais c'est vrai que les associations sont peut-être différentes et ont différents attendus, ce qui me permettrait de réfléchir à un projet de mon côté. Après, j'en avais parlé à Nicole sur la matrice d'un projet culturel, dont j'ai aussi parlé à M. ORGOGOZO. Voilà, si vous avez plus de détails sur les attendus des différentes associations.

Mme WIBER : Alors, c'est vraiment très variable. Il y a des associations, des structures d'hébergement de personnes âgées, des crèches, des écoles, etc. qui ont des projets très précis en tête, déjà un peu pré-ficelés, et qui cherchent vraiment une mise en lien pour parce qu'une crèche, quand elle n'est pas à côté d'une structure d'hébergement de personnes âgées, elle ne sait pas forcément vers qui s'orienter, etc. Il y a des structures qui sont extrêmement ouvertes à monter de nouveaux projets, etc. Donc là, c'est très variable sur le type de demandes. Il y a des fois des projets bien ficelés, presque servis sur un plateau d'argent et il faut juste trouver le bon partenaire, des fois ça reste à coconstruire entre différentes structures. En tout cas, n'hésitez pas à me resolliciter par mail pour qu'on puisse échanger sur votre projet.

Mme LA MAIRE : Merci. Et donc effectivement, comme le disait Madame WIBER, en plus de la réponse qui vous a été apportée ce soir en conseil d'arrondissement, nous allons délibérer le fait de transmettre cette question au maire de Lyon et il aura je ne sais plus combien de jours pour vous transmettre une réponse écrite, qui serait transmise à la fois à vous, en tant que rapporteur de la question, mais également à tout le Conseil de la Vie Associative et Locale pour qu'il puisse suivre les réponses aux saisines qui sont effectuées.

S'il n'y a plus de prise de parole, je vous propose de délibérer cette transmission de la question au maire de Lyon.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention, Madame DESRIEUX. C'est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

ABSTENTIONS : Mme Cécile BREUIL, Mme Émilie DESRIEUX

Mme LA MAIRE : Nous allons donc passer à l'ordre du jour de notre conseil d'arrondissement, les dossiers qui nous sont proposés pour avis et qui seront ensuite votés par le Conseil municipal. Le premier vous concerne également, Madame WIBER, puisqu'il concerne le Foyer 44, vous savez, cette partie de la mairie qui était le commissariat de police nationale avant qu'il ne déménage à Marius Berliet, et qui est aujourd'hui un foyer d'hébergement d'urgence. Vous allez nous parler de la convention qui nous lie justement autour de ce foyer. Je vous laisse la parole, Madame WIBER.

2. 2023-17129-CMMA7-201 – Lyon 7^e - Approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit de la DDETS dans le cadre du dispositif « 0 enfant à la rue » pour des locaux sis 44/46 rue Raoul Servant – EI 07014

Rapporteur : Mme WIBER Eugénie

Mme WIBER : Merci, Madame la Maire. Je vais me permettre, en guise d'introduction de ce rapport, un petit aparté pour rappeler l'action en justice contre l'État que le maire de Lyon a portée en octobre dernier aux côtés des maires de Paris, Strasbourg, Rennes, Bordeaux et Grenoble. Nos villes mettent en effet en place toutes les actions qu'elles le peuvent pour faire face à la situation qui ne fait que s'aggraver du sans-abrisme : mise à disposition de patrimoine pour de l'hébergement d'urgence, subventions aux associations qui viennent en aide aux sans-

abri, mobilisation des services municipaux et notamment des CCAS, et je ne fais pas une liste exhaustive. Aujourd'hui, nos collectivités ne peuvent pas faire face à l'ampleur de la situation seules et agir en faveur de la dignité des personnes sans la complicité de l'État, dont les moyens sont aujourd'hui sous-dimensionnés. S'il est du devoir de notre exécutif humaniste et progressiste d'activer tous les leviers dont nous disposons pour lutter contre le sans-abrisme, et c'est ce que nous nous efforçons de faire, ce recours en justice clame donc la détresse de nos collectivités à court de moyens. J'en viens au rapport qui nous concerne et qui illustre bien que, lorsqu'il le souhaite, l'État peut coopérer activement aux côtés des collectivités et des associations et donc prendre sa part dans des réponses concrètes de lutte contre le sans-abrisme. C'est ce que nous avons fait en décembre 2021, lorsque nous avons proposé à la DDETS de mettre à disposition l'ancien commissariat du 7^e arrondissement, vacant depuis quelques mois, pour héberger une dizaine de familles, soit une quarantaine de personnes en son sein. Ce sont autant de personnes qui ne se retrouvent pas chaque soir à se demander où elles vont dormir, comment elles vont se nourrir, où elles vont pouvoir prendre une douche, où leurs enfants vont pouvoir faire leurs devoirs, jouer, etc. Des besoins pourtant primaires qui sont, pour ces personnes à la rue, l'objet d'insécurité permanente. La convention d'occupation temporaire à titre gratuit du 44 était initialement prévue pour une durée de deux ans entre notre Ville et la DDETS. Elle arrive à échéance ce 19 décembre, soit dans quelques jours. Alors que la trêve hivernale est entamée et que des solutions de relogement n'ont pas été trouvées pour l'ensemble des familles hébergées, et puisque les locaux restent disponibles, il est donc proposé de reconduire cette convention d'occupation temporaire jusqu'au 31 mars 2024, dans les mêmes conditions qu'actuellement. À titre informatif, la valeur locative annuelle de cette mise à disposition est estimée à 78 307,16 €, très précisément, la DDETS prenant à sa charge la consommation de fluides liée à l'utilisation des locaux. Voilà, j'espère vous avoir convaincus d'approuver ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Madame GRIES, allez-y.

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. En France, alors que nous venons de célébrer, il y a quelques jours, la Journée internationale des droits de l'enfant, 2 373 enfants dorment dehors, exposés au froid, à l'insécurité et à la précarité. Ils sont 330 dans notre métropole, dont 158 enfants à Lyon. Il y a deux ans, à la même période, alors que je prenais ici-même la parole sur le même sujet, ils n'étaient que 123 enfants dans la métropole à dormir dans la rue. L'ensemble de ces chiffres hallucinants n'inclut pas les mineurs non accompagnés, et encore, ces chiffres seraient sous-évalués, ne s'appuyant que sur les appels reçus par le 115 et ne tenant donc pas en compte toutes les personnes et familles qui, par dépit, se sont résignées à ne pas appeler ce numéro. Fin octobre, le Squat ou « lieu de vie informel » Pyramide, situé dans notre arrondissement, a été expulsé par la préfecture sans solution stable de relogement, notamment pour 40 familles avec enfants qui s'y trouvaient. Présente dès 6 h ce matin-là, j'ai pu, comme les voisins ou voisines et soutiens, me confronter encore une fois au manque de considération de notre préfecture pour les personnes sans domicile. Cette préfecture qui a pourtant en charge l'hébergement d'urgence. Mais le 115, dispositif financé par l'État, est saturé et il ne peut plus mettre à l'abri, en raison notamment de la fermeture des places d'hébergement, au moins 14 000 places sur 2022 et 2023. Fin octobre encore, c'est Laure qui a été remise à la rue avec ses trois enfants — trois ans, un an et un mois — par la Métropole de Lyon. Vendredi dernier, ça a été le tour de Laetitia et sa petite fille d'un mois. Cette Métropole, qui a pourtant en charge la protection de l'enfance et de l'hébergement des femmes enceintes et des mères isolées. Mais en France, on refuse ou on arrête de mettre des enfants à l'abri. La responsabilité incombe autant au Gouvernement qu'aux départements, ici de la Métropole de Lyon, mais les deux se renvoient la balle inlassablement, pour des questions

d'argent supposées ou de vision politique. À titre d'exemple, les départements de l'Ain, du Territoire de Belfort, des Bouches-du-Rhône et de la Vienne ont annoncé la suspension pour trois mois de la protection par l'aide sociale à l'enfance des enfants non accompagnés, c'est-à-dire des enfants sans domicile. Dans toutes ces situations non exhaustives, les enfants sont encore les premières victimes. Où est passée notre humanité ? Je ne développerai pas ici, mais l'absence de domicile a des conséquences graves sur la scolarité, la santé physique et mentale des enfants. Pourtant, la France a été condamnée deux fois en deux ans. La dernière condamnation date du 24 novembre dernier, en raison du refus d'exécuter des injonctions du juge des référés concernant l'hébergement d'urgence. Pourtant, dans une décision du 1^{er} juillet 2020, le Conseil d'État précise et élargit les obligations des départements en matière d'hébergement et de prise en charge des femmes enceintes et des mères isolées. Je cite : « en principe à la charge de l'État, les mesures d'aide sociale relatives à l'hébergement des personnes qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques ou de logement, ainsi que l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri, en situation de détresse médicale, physique ou sociale, il résulte des dispositions citées que la prise en charge, qui inclut l'hébergement, le cas échéant en urgence, des femmes enceintes et des mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, notamment parce qu'elles sont sans domicile, incombe au département. » Pourtant, dans la métropole de Lyon, près de 18 000 logements sont vides depuis plus de deux ans, dont 70 qui appartiennent à des organismes publics, ce qui donne aisément des marges de manœuvre importantes pour les réquisitionner et les transformer en lieux d'hébergement d'urgence. Pour les centaines de locaux temporairement laissés vacants, car en transition entre deux affectations ou en attente de travaux, une grande partie d'entre eux pourrait être utilisée pendant cette période pour accueillir des personnes sans-abri, en signant des conventions d'occupation intercalaires entre le propriétaire du bâtiment et l'association agréée par l'État. Pourtant, les mesures prises pour l'accueil des réfugiés ukrainiens prouvent que le volontarisme politique permet d'atteindre l'objectif zéro sans-abri. Alors en solidarité, partout en France, des associations réclament la réouverture de 10 000 places d'hébergement d'urgence, soutenues par des députés à l'Assemblée nationale. Ces associations se mobilisent aussi sur notre territoire. Avec le collectif Jamais Sans Toit, ce sont dix écoles à Lyon qui ouvrent leurs portes chaque nuit pour loger une trentaine d'enfants et leurs parents. Le Collectif Solidarité entre Femmes à la Rue et l'association Droit au Logement 69 occupent depuis un mois le CCVA de Villeurbanne. Une soixantaine d'enfants y trouvent refuge avec leur mère ou leurs deux parents. Tous ces collectifs et ces associations organisent des rassemblements, le dernier ayant eu lieu devant la Métropole jeudi dernier. En laissant des enfants à la rue, l'État et les collectivités ne respectent pas les droits fondamentaux inscrits dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et n'assument pas non plus leurs obligations essentielles de solidarité, de protection sociale et d'hébergement. Alors, quand une ville comme Lyon est proactive, va au-delà de ses compétences et ouvre dans les associations une centaine de places d'hébergement dans plusieurs bâtiments du patrimoine municipal, dont l'ancien commissariat du 7^e arrondissement, pour accueillir une dizaine de familles, nous ne pouvons que prendre part à cette politique altruiste et la soutenir. La Ville pallie comme elle peut les carences institutionnelles mais elle ne peut pas tout. Les besoins d'hébergement ne sont clairement pas couverts. Ils ne s'arrêtent pas à la fin de la trêve hivernale et l'hébergement d'urgence n'est pas une solution sur du long terme. Pour nous, gouverner c'est d'abord loger son peuple. L'accès à un logement durable pour tous et toutes n'est pas négociable. Il ne peut pas être sous conditions. Nous continuerons alors à faire pression sur l'État, qui a sabré dans les budgets des aides au logement et des bailleurs sociaux, sur la préfecture et sur la Métropole, pour qu'ils prennent des décisions aussi évidentes, aussi simples que de mettre à l'abri 330 enfants et leurs parents. Certains combats n'ont pas de couleur politique, ils ont juste la couleur de l'humanité. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Madame VACHER, vous souhaitez ajouter quelques mots ?

Mme VACHER : Oui. Merci, Madame la Maire. Je souhaiterais, pour commencer, préciser que nous sommes en conseil du 7^e arrondissement de Lyon et non en conseil de la Métropole de Lyon, préciser par ailleurs que j'entends qu'il y a une compréhension du côté de la Ville de Lyon sur des actions, telle que celle qui nous est présentée aujourd'hui en conseil d'arrondissement et que, par ailleurs, la Ville de Lyon ne peut pas tout. Je précise donc que le mécanisme est le même pour la Métropole de Lyon, c'est-à-dire qu'il y a des actions qui sont mises en œuvre, importantes sur cette question du sans-abrisme et de l'hospitalité. Pour exemple, sur 2023, nous avons plus de 2 300 personnes qui ont été mises à l'abri entre janvier et octobre 2023 par la Métropole de Lyon, dont un tiers d'entre elles qui ne sont pas des compétences de la Métropole de Lyon, c'est-à-dire pas des mères isolées avec des enfants de moins de trois ans, comme cela a été précisé. Par ailleurs, il y a un engagement de la Métropole de Lyon de mettre à l'abri les femmes enceintes jusqu'au premier mois de l'enfant, lorsqu'elles ne sont pas isolées, pour venir sécuriser cette arrivée d'un enfant. Donc, on peut entendre et décrire cette orientation comme une remise à la rue aux un mois de l'enfant, ou bien on peut aussi venir dire que la Métropole va plus loin sur ses compétences et qu'elle s'engage sur cette période cruciale qui est la fin de la grossesse et l'arrivée d'un enfant, qu'elle travaille par ailleurs et qu'elle espère que l'État pourra faire une continuité des prises en charge — parce qu'effectivement, c'est un des objectifs dans toutes les différentes mises à l'abri qui sont réalisées par ailleurs — mais là aussi, elle ne peut pas tout. Venir sur la question de l'arrivée des mineurs non accompagnés. Nous sommes dans un contexte sur la métropole de Lyon, mais aussi au niveau national, avec une importante affluence de jeunes qui se présentent comme mineurs non accompagnés. Sur l'année 2023, pour la métropole de Lyon, il y a eu 2 500 jeunes qui se sont présentés comme mineurs non accompagnés et ils étaient 1 200 en 2022. Ils sont actuellement plus de 300 à être mis à l'abri avant l'évaluation de minorité et d'isolement. Et face à ces arrivées, vous avez certains départements qui ont arrêté l'accueil des mineurs non accompagnés, ils sont au moins trois sur le territoire national. Donc on a des collectivités localement qui s'engagent, qui s'engagent et qui par ailleurs, portent au niveau national, et donc auprès de l'État, des engagements qui puissent aller dans le même sens pour travailler. Mais ce n'est pas parce qu'elles ne le verbalisent peut-être pas en conseil d'arrondissement que pour autant, elles ne s'engagent pas par ailleurs. Voilà, je vais peut-être m'en arrêter ici. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER, pour ces précisions. Avant le vote du rapport, je tenais aussi à exprimer mon inquiétude face à ces situations de plus en plus dramatiques. Un certain nombre d'enfants scolarisés dans le 7^e arrondissement sont à la rue et je remercie vraiment fortement les parents qui se mobilisent, les collectifs. On est en contact avec eux tous les jours. Certains occupent des écoles et la Ville a une tolérance aussi sur l'occupation des écoles parce que malheureusement, quand il n'y a pas de places en hébergement d'urgence et qu'il fait zéro degré dehors, il faut bien trouver des solutions. Et je tiens également à dire que nous avons, avec Madame WIBER notamment, fait passer un certain nombre de situations auprès de la Métropole de Lyon qui les a tout à fait entendues, prises en charge, nous a donné des informations, rectifié un certain nombre de choses d'un point de vue administratif. En tout cas, le dialogue est bien établi et quand la Métropole de Lyon doit héberger, peut héberger, elle le fait et elle a pris en charge un certain nombre de familles du 7^e qui étaient dans ces situations-là, notamment quand ce sont des familles monoparentales, qu'il y a une maman seule avec ses enfants. Voilà, je vous propose de nous en arrêter là pour ce débat qui pourrait nous occuper tant la situation est préoccupante, et aujourd'hui

particulièrement, puisqu'on a un certain nombre d'écoles qui vont être occupées ce soir par des familles à la rue. Mais je vous propose, à ce stade, que nous votions la prolongation de cette convention pour le Foyer 44.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. On poursuit avec vous, Madame WIBER, cette fois pour nous parler du plan handicap de la Ville de Lyon pour 2023-2026.

3. 2023-17169-CMMA7-214 – Plan Handicap de la Ville de Lyon 2023-2026

Rapporteur : Madame Eugénie WIBER

Mme WIBER : Merci. J'entame le chapitre handicap de ma délégation et ce qui est tout à fait d'actualité puisque se tient actuellement la Quinzaine du Handicap organisée par notre Ville, et c'est une première dans Lyon. Je salue Laurent BOSETTI en face de moi sur l'organisation de cette Quinzaine du Handicap. Pour en venir spécifiquement à ce rapport, le plan handicap, c'est véritablement la feuille de route, sur une période triennale 2023-2026, de la politique municipale pour viser l'effectivité des droits des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de compétences de notre Ville. Alors que la Défenseure des droits dénonce une approche médicalisée de la politique handicap nationale, ce plan s'inscrit dans la ligne des préconisations de la Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées de l'ONU, et donc une approche intégrative, contrairement à celle qui prévaut aujourd'hui en France. Avant de présenter succinctement les cinq axes de ce plan, je tenais à souligner la méthode employée qui témoigne véritablement de la volonté affirmée de la Ville de Lyon de changer de paradigme, pour tendre vers une construction d'une politique, et par extension d'une cité, véritablement inclusive. Les cinq axes de ce plan et la centaine d'actions concrètes qui en découlent sont issus d'un travail de co-construction étroit entre les membres de la Commission Communale d'Accessibilité — que j'aurai l'occasion de détailler dans le prochain rapport—, les élus et des différentes délégations et les services de la Ville. J'en viens donc aux cinq axes qui sont déclinés en une centaine d'actions dans ce plan. Le premier axe : le fait de résorber la dette d'accessibilité de la Ville de Lyon. Je ne vais pas forcément détailler l'ensemble de ces cinq axes, mais je voulais quand même mettre en exergue quelques actions qui sont menées et notamment sur cette dette d'accessibilité. Je tenais à valoriser le doublement du budget de notre ADAP, l'Agenda D'Accessibilité Programmée, initialement prévu dans la programmation pluriannuelle d'investissement de notre Ville, qui passe de 8 à 16 millions d'euros, ce qui permet à la Ville de s'engager à atteindre 50 % de son agenda d'ici fin 2026, alors que nous avons hérité, au début du mandat, d'un retard important sur l'accessibilité de nos équipements. Ce doublement de l'ADAP permet également de renforcer les équipes qui sont dédiées à sa mise en œuvre. Le deuxième axe : le fait de promouvoir une ville pour tous les enfants. Là également, je tenais à souligner une des actions qui est mise en œuvre, qui est celle d'augmenter le nombre d'AESH sur les temps périscolaires, avec une enveloppe de 120 000 € qui était initialement consacrée à ces animateurs en 2022 et qui va atteindre les 834 000 € sur l'année 2024. Je vais passer un petit peu plus rapidement sur les trois prochains axes. De toute manière, j'aurai l'occasion de détailler quelques éléments dans le prochain rapport. Le troisième axe : agir pour davantage d'autonomie au quotidien, et notamment sur l'organisation de grands événements, ça concerne vraiment des aménagements spécifiques pour orienter les personnes en situation de handicap, par exemple dans le cadre de la Fête des Lumières, d'événements sportifs, etc. Le quatrième axe : renforcer le pouvoir d'agir des personnes handicapées. Le cinquième : le fait de travailler à

une collectivité exemplaire dans son fonctionnement. Voici en quelques mots comment je pouvais résumer ce plan. Beaucoup d'actions ont déjà été engagées depuis le début du mandat et seront poursuivies. Ce plan a également vocation à évoluer sensiblement, notamment en collaboration étroite avec la Commission Communale d'Accessibilité, et ses retours sur les actions mises en œuvre et leur priorisation. Voilà ce que je pouvais dire. J'espère que j'ai fait honneur à ce plan qui est dense en actions et en priorisation.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Monsieur BOSETTI n'a pas bronché donc je pense que c'était une bonne présentation. Je vois, Madame DESRIEUX, que vous souhaitez prendre la parole. Je vous en prie.

Mme DESRIEUX : Merci, Madame la Maire. Bien évidemment, mon vote sera favorable à cette démarche. Néanmoins, je tenais juste à rappeler que Jacques CHIRAC a beaucoup œuvré pour les lois relatives au handicap, notamment avec les trois principales : les lois de 1975, de 1987 et de 2005, qui sont devenues les piliers des lois relatives au handicap en France. Alors je ne peux que me réjouir de ce que vous venez de nous présenter ce soir, qui s'inscrit dans le droit-fil de Jacques CHIRAC. Je me permets néanmoins de souligner une chose, c'est qu'il n'y a pas d'idéologie à avoir, car avant tout, c'est bien la personne et son bien-être qui doivent et sont au cœur de ces dossiers. Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DESRIEUX. Je ne sais pas si Monsieur BOSETTI ou Madame WIBER vous souhaitez réagir ? Non. Je vous remercie et soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Madame WIBER, et vous l'avez déjà évoqué dans votre intervention précédente, le rapport annuel d'activité de la Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville de Lyon.

4. 2023-17170-CMMA7-215 – Rapport annuel d'activité de la Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville de Lyon 2021-2023

Rapporteur : Madame Eugénie WIBER

Mme WIBER : Merci. On a déjà eu l'occasion d'évoquer cette Commission Communale d'Accessibilité lors de précédents conseils. Aujourd'hui, c'est le rapport d'activité que je vais tenter de vous synthétiser. La Mission Égalité de la Ville de Lyon, qui coordonne cette Commission d'Accessibilité, avait pour usage de faire un rapport biannuel et le dernier avait été publié fin 2021 pour la période 2019-2020, alors que celui-ci porte sur les trois dernières années, dont l'année en cours. L'objectif à venir est de publier un rapport annuel allégé de l'année en cours dès la fin de l'année 2024, et donc de rythmer les travaux et les avancées de la commission en matière d'accessibilité. Quelques éléments quantitatifs et qualitatifs sur l'année écoulée : quatre réunions plénières ont eu lieu sur l'année 2023, contre trois les années précédentes, ce qui a largement contribué à faire aboutir au plan handicap que je présentais dans le rapport précédent et que ce plan soit vraiment élaboré de manière coconstruite avec les associations et les membres de cette CCA. Je vais rapidement présenter les principales pistes des cinq groupes de travail qui ont permis d'alimenter les projets qui sont pilotés par la Ville. Le premier groupe de travail, qui est un groupe portant sur les établissements recevant du public, le groupe de travail ERP, a permis de prioriser les lieux qui

devaient être équipés de balises sonores à leur entrée et également de définir et de qualifier l'accessibilité d'accueil par typologie d'ERP, pour vraiment valoriser les lieux qui sont déjà accessibles au public et communiquer sur leur existence. Le deuxième groupe de travail portant sur les espaces publics a permis d'associer les membres de la CCA qui sont intégrés à ce groupe de travail, de suivre les projets de chantiers d'espaces publics pour porter un regard vraiment spécifique sur l'accessibilité des nouveaux aménagements. Et dans notre arrondissement, c'est l'objet de la ZAC des Girondins qui est concernée par ce groupe de travail et ce suivi un peu plus spécifique. Le troisième groupe de travail, celui sur la culture, a principalement axé ses réflexions sur l'agenda numérique de l'offre culturelle accessible de la Ville. Le groupe de travail sur le numérique, qui a permis de finaliser un schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique et notamment qui permettra de rendre plus accessible le site de notre Ville, lyon.fr, par rapport à ce qu'il est aujourd'hui. Et enfin, le groupe de travail Sport, qui a travaillé sur les axes prioritaires pour développer et promouvoir le sport accessible. Je ne vais pas m'attarder plus sur ces éléments qui sont détaillés dans le rapport mais je profite tout de même de cette présentation pour valoriser un peu les évolutions de la Commission Communale d'Accessibilité pour l'année à venir. En lien justement avec le plan handicap de la Ville et les recommandations de la CIDPH, la Ville de Lyon souhaite donner davantage de place aux personnes concernées pour assurer leur participation dans ces instances et dans les décisions qui sont prises, ainsi qu'une meilleure représentation. Pour cela, trois évolutions principales : le fait de nommer un vice-président citoyen au sein de la CCA aux côtés du vice-président élu, représentant du maire. Ce vice-président citoyen aura pour rôle d'incarner la représentation des personnes en situation de handicap dans la préparation des séances et le suivi des travaux. La deuxième évolution, c'est que la liste des membres de la CCA sera élargie à des associations, des collectifs de citoyens et des groupes d'entraide mutuelle qui sont essentiellement composés de personnes en situation de handicap, cela ayant pour objectif de favoriser une prise de parole plus directe des personnes concernées. Et enfin, la dernière évolution, qui consiste à un arrêté de désignation des membres de la CCA pour préciser la qualité de ses membres, pour éviter des éventuels conflits d'intérêts si ces membres sont également des représentants de personnes, s'ils siègent à la fois comme représentants de personnes en situation de handicap ou en tant qu'associations gestionnaires d'établissements médico-sociaux. Voilà pour résumer un peu ce rapport annuel.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Est-ce qu'il y a des prises de paroles sur le sujet ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix, en tout cas on acte que le rapport annuel nous a été présenté. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et justement, vous en parliez, Madame WIBER, du Schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique. Il nous est présenté par Maxence GALLICE. Vous avez la parole.

5. 2023-17127-CMMA7-217 – Schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique 2024/2026

Rapporteur : Mme Maxence GALLICE

Mme GALLICE : Merci, Madame la Maire. Je vais essayer de ne pas faire trop de redites puisque Madame WIBER a déjà bien introduit le sujet, notamment sur l'accessibilité et plus particulièrement, moi je vais parler de l'inclusion numérique du handicap. Pour rappel, l'un des principes fondamentaux que porte la Convention relative aux droits des personnes

handicapées, c'est la participation et l'inclusion pleine et effective dans la société des personnes en situation de handicap. Il y a des directives internationales, nationales également et pour les Nations Unies, il y a quatre principes de l'accessibilité du Web : être perceptible, être utilisable, être compréhensible et être robuste. En France, il y a une loi qui date de 2005, qui donne des objectifs avec un référentiel commun d'accessibilité, qui prend en compte l'accessibilité numérique et la stratégie globale du numérique. Ça permet aussi d'avoir une évolution dans le temps, de s'adapter aux nouvelles technologies. L'accessibilité, c'est un grand mot qui englobe un peu toutes les étapes et tous les étages du service public, des ressources humaines, ressources financières, les actions de formation, sensibilisation, l'intégration de clauses contractuelles, des techniques du numérique aussi. À chaque étape de conception du service public ou même d'engagement politique, on devrait pouvoir être modulable pour ces personnes. Depuis 2020, les ambitions de la Ville de Lyon en matière d'accessibilité numérique se sont renforcées avec trois axes : une volonté politique qui est affirmée, une organisation administrative renforcée et des moyens financiers. Pour faire un peu court et ne pas tout redire ce qu'il y a à l'intérieur de ces délibérations — notamment sur les engagements politiques qui ont été renforcés et valorisés grâce à deux délégations au sein de la Ville de Lyon, dont Laurent BOSETTI présent ce soir, et Bertrand MAES, en charge de l'Administration générale et Informatique —, on peut aussi noter des documents phares qui ont été rédigés avec des orientations stratégiques : le Pacte des usagers et le Schéma de promotion des achats qui permettent d'inclure des clauses du numérique dans la promotion pour le handicap. Le Schéma pluriannuel de mise en accessibilité est voté sur la période 2024-2026 et il rappelle toutes les mesures structurelles qui mettent en place toutes les actions menées aussi depuis 2020. C'est issu d'un travail collaboratif avec le CCA dont on a parlé juste avant, mais on tient à rappeler qu'il y a une volonté d'engagement à maintenir l'ensemble des accès aux démarches, aux citoyens et citoyennes aussi de manière dématérialisée. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci à vous. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Madame LÉCLUSE.

6. 2023-17177-CMMA7-199 – Projet Éducatif de Lyon - Attributions des subventions aux coopératives scolaires pour le départ en classes découvertes année 2024

Rapporteur : Mme Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Bonsoir. Concernant ce rapport, il s'agit de l'octroi de crédits pour les coopératives scolaires. Comme vous le savez, le nouveau projet éducatif de Lyon, qui est mis en œuvre depuis maintenant trois ans, favorise l'épanouissement de l'enfant sur l'ensemble des temps scolaires. Et aujourd'hui, cette délibération concerne plus spécifiquement l'octroi de crédits et de subventions pour les voyages découvertes, en dehors de la ville de Lyon. Donc, c'est de financer des séjours de 3, 4 à 5 jours. Pour permettre à tous les enfants de partir, il y a des subventions et chaque école obtient une aide financière en fonction du nombre des enfants et du coefficient des enfants. Cette délibération concerne la rectification et l'actualisation de ces coefficients. Pour permettre à tous et à toutes de partir en voyage découvertes — on a tous des grands souvenirs de ces voyages découvertes —, je vous invite à voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Alors, merci. Vous nous avez présenté le rapport suivant. Vous avez présenté le 17177.

Mme LÉCLUSE : Ah bah oui, c'est celui-là.

Mme LA MAIRE : Ce n'est pas grave, comme ça on le vote et puis après on revient à celui d'avant. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je le soumetts donc à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Donc on revient au 17185, si vous le voulez bien, Madame LÉCLUSE, sur le périscolaire.

7. 2023-17185-CMMA7-198 – Approbation et autorisation de signature de la convention relative au PEDT portant mention de l'organisation périscolaire et du plan mercredi 2023-2026 entre la Ville de Lyon, l'Inspection Académique, la Préfecture et la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône

Rapporteur : Mme Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Alors, on va toujours parler du périscolaire — là, c'était effectivement l'extrascolaire —, et on est toujours dans le cadre du Projet Éducatif de Lyon. Il s'agit de renouveler la convention qui lie à la fois la Ville de Lyon avec l'Éducation Nationale et la CAF, la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône. C'est une convention qui est votée de manière triennale, qui a été prolongée en 2022-2023, et pour l'année 2024-2025 on doit renouveler cette convention. Dans cette convention, la Ville de Lyon réaffirme notre attachement à l'organisation scolaire sur quatre jours. Néanmoins, on cherche, et ce sont les discussions qui sont en cours, à faire évoluer les temps périscolaires, c'est-à-dire avant la journée, donc la garderie du matin, le temps du midi et le temps d'après l'école. Ça, c'est en discussion et il y aura un vote qu'on va vous présenter en mars 2024. Les points qui sont à la discussion et qu'on veut réaffirmer, avec l'accord de l'ensemble de la communauté éducative, c'est notamment la structuration — j'allais dire la professionnalisation — de la filière animation au sein de la ville de Lyon, avec la nomination de directeurs et de directrice de centre de loisirs, ça, c'est déjà fait, mais d'accompagner et de développer la fonction d'animateur pour les centres de loisirs. Mais c'est aussi — et ça fait le lien avec ce que vient de présenter Madame WIBER, sur la politique handicap — de confirmer, d'amplifier le soutien aux enfants en situation de handicap. Il y a déjà des animateurs spécialisés pour accompagner les classes ULIS, mais c'est aussi de former et de professionnaliser des animateurs pour accompagner les enfants en situation de handicap pendant le temps de midi et pendant les temps périscolaires. Enfin, la dernière proposition qui est encore en cours de discussion, c'est de rénover le temps du soir. Sans rentrer dans le détail, mais il y a pas mal de parents ici qui le savent, il y a deux temps à partir de 16 h 30 — on ne souhaite pas bouger les horaires, donc 16 h 30-18 h 30, ça ne bougera pas —, il s'agit donc de rénover cet accompagnement qui est aujourd'hui en deux temps, et d'en faire quelque chose de plus construit, pour favoriser à la fois les apprentissages, mais aussi l'accompagnement et le divertissement de ces enfants-là pendant le temps du soir. C'est encore en cours de discussion et la proposition sera votée et proposée en mars 2024 pour une mise en œuvre en septembre 2024. Voilà.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Madame LÉCLUSE. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vais donc vous présenter le rapport suivant qui a pour sujet la mise en place d'un référent alerte éthique destiné à recueillir les signalements émis par les lanceurs d'alerte.

8. 2023-15269-CMMA7-216 – Mise en place du référent alerte éthique

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : La mise en place d'un dispositif d'alerte éthique dans les collectivités est une obligation depuis 2016, et il n'y avait pas encore de procédure à la Ville de Lyon. Cela permet plusieurs choses : lutter contre la corruption et protéger les lanceurs d'alerte par la mise en place d'une procédure garantissant la confidentialité. Pour rappel, un lanceur d'alerte est toute personne, groupe ou institution, qui adresse un signal d'alarme en espérant enclencher un processus de régulation ou de mobilisation collective après avoir eu connaissance d'un danger, d'un risque ou d'un scandale. Les lanceurs d'alerte sont essentiels à notre société et j'ai une pensée ce soir pour Michèle RIVASI, qui a notamment lancé l'alerte des pesticides et qui nous a quittés la semaine dernière. Pour en revenir à la délibération, la Ville de Lyon propose que ce référent éthique soit l'inspectrice générale des services, Evelyne GAUCHARD-MCQUISTON, qui est de fait à un poste qui lui garantit une indépendance. Un dispositif de contact est mis en place pour garantir la stricte confidentialité du lanceur d'alerte et vous avez tous les détails dans le rapport, donc je ne développe pas ici. Je vous suggère de voter favorablement, mais avant ça, je prends vos interventions, s'il y en a. Je n'en vois pas.
Je soumetts donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je cède la parole à Monsieur ORGOGOZO, qui va nous présenter les deux prochains rapports conjointement, puisqu'ils concernent tous les deux l'association Roger Tator, bien connue dans le 7^e arrondissement.

9. 2023-17087-CMMA7-211 – Approbation d'un avenant n° 1 à la convention-cadre 2023 entre la Ville de Lyon et l'Association Galerie Roger Tator jusqu'au 31 décembre 2024

10. 2023-17088-CMMA7-202 – Approbation du montant du loyer dans le cadre de la convention d'occupation temporaire du domaine privé conclue entre la Ville de Lyon et l'association Roger Tator pour des locaux situés au 334 et 340 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e

Rapporteur : M. Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Merci. Effectivement, je vais vous parler de l'association Roger Tator. Je l'ai déjà fait plusieurs fois, puisqu'elle est soutenue chaque année par la Ville. En plus de son activité de galerie et d'expositions, elle a développé un projet dit de « Factory », dont on a

aussi parlé et qui, depuis 2019, était hébergé sur d'actuels terrains de la SNCF, pas très loin du Croiseur. Ce lieu était pensé comme un lieu pouvant à la fois faire office de résidence d'artiste, mais aussi faisant office de ressourcerie. Et pour moi, ce dernier point me semble très important, tant il met l'accent sur le fait que la création artistique, comme toute activité humaine d'ailleurs, est forcément consommatrice de ressources, qu'il est important d'économiser. Permettant la création des artistes résidant à la Factory, cette ressourcerie a aussi été l'occasion de créer des liens avec d'autres structures de l'arrondissement et du territoire local, comme le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, ce qui est d'ailleurs une autre vertu de la mutualisation des ressources. Néanmoins, la mise à disposition de ce terrain était prévue jusqu'à fin 2023 et pour les différentes raisons que je vous ai rapidement expliquées, il était évidemment important que la Factory puisse continuer à exister et continuer d'accueillir des artistes, tout en prouvant les bienfaits du recyclage et de la collectivisation des matières premières pour la création. Cela fait donc plus de deux ans que la question de trouver de nouveaux locaux pour l'accueillir est abordée et c'est avec une grande satisfaction qu'a finalement été trouvée la solution des locaux 334 et 340 avenue Jean Jaurès. Le fait qu'ils soient situés au sud de l'arrondissement permet évidemment de garder des liens déjà créés, mais aussi de montrer notre volonté d'encourager une dynamique de cette partie de l'arrondissement, pour maintenir ou accueillir des structures culturelles avec, par exemple, Le Grand Large, Le Nid de Poule, la Friche Lamartine et d'autres. Pour revenir au contenu de la délibération proprement dite, ces locaux représentent à peu près 1 500 mètres carrés, incluant un bâti d'environ 100 mètres carrés, qui correspondent bien aux besoins de la Factory mais qui, vu leur état, n'auraient pas pu être occupés de manière plus classique. Une convention a donc été signée jusqu'à fin 2026 pour permettre cette occupation. Donc, l'une des délibérations traite du montant du loyer annuel, qui sera de 2 500 €. Pour information, il était de 3 600 € pour le terrain de la SNCF, mais qui était deux fois plus grand et ne comportait pas de bâtiment en dur. Et la deuxième délibération, c'est juste un avenant pour allonger d'un an une subvention d'investissement de 10 000 € qui avait déjà été votée, qui normalement devait être jusqu'à fin 2023. Étant donné les délais qui ont un petit peu rallongé, il est nécessaire de repousser à 2024 cette convention, pour que l'association Roger Tator puisse sereinement investir les lieux.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non. Je vais donc soumettre ces rapports à vos voix.
D'abord, le 17087. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Ensuite, le 17088.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur ORGOGOZO, vous gardez la parole pour le rapport suivant qui concerne les Archives municipales de Lyon.

11. 2023-17188-CMMA7-212 – Orientations stratégiques et axes de développement 2024-2026 pour les Archives municipales de Lyon

Rapporteur : M. Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Tout à fait. Et là, pour le coup, c'est un sujet dont on n'a jamais parlé, je crois. Enfin, pas moi en tout cas. Les Archives de Lyon ont comme objectif premier de collecter, conserver, classer et communiquer les archives de la Ville, tant publiques que privées, quand ces derniers ont un lien avec l'histoire de Lyon. Juste pour rappel, il y a deux types d'archives : les archives dites classiques ou physiques et les archives numériques, dont l'essor est évidemment considérable ces derniers temps. D'un point de vue purement pratique, l'afflux toujours croissant de nouveaux documents physiques ou numériques — même si le numérique consomme aussi beaucoup de ressources physiques, je tiens à le rappeler — pose des questions et chaque année, environ 200 mètres linéaires de documents supplémentaires sont stockés, ce qui laisse environ cinq ans aux archives pour trouver une solution à ce problème de stockage. En parallèle de cette évolution, les archives doivent aussi s'adapter à des usages qui sont plus diversifiés, notamment permis par le numérique, mais pas que. Donc maintenir une médiation, un accès physique aux archives tout en développant des services d'accès à distance ouverts à tous et à toutes. Ce plan, pour les trois prochaines années, définit les axes suivants, que je vais énumérer brièvement : l'optimisation des archives, que ce soit pour la collecte ou le stockage de documents physiques ou numériques ; le développement des services en ligne, avec notamment l'ouverture des données, que ce soient les centres de recherche ou de consultation ; l'adaptation du site de Perrache aux besoins de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, l'accueil, etc. ; et enfin, l'amélioration générale du fonctionnement du service. Pour être tout à fait franc, j'aurais aimé pouvoir vous en dire un peu plus mais malheureusement, j'ai trouvé l'annexe un petit peu laconique, et je n'ai pas pu pour l'instant avoir des réponses à quelques questions que je me posais. Pourtant, j'ai bien lu le bilan carbone et transition écologique — et je crois que vous savez désormais combien j'ai l'œil qui brille quand je vois ces mots-là —, néanmoins, ces points ainsi que ceux concernant des sujets plus techniques, comme les moyens mis en œuvre pour stocker de manière pérenne, que ce soit matériellement ou logicielle, des formats numériques ne sont pas détaillés et sont quand même pour moi très importants. Ce n'était probablement pas le but de ce plan de rentrer dans ce niveau de détail, mais en tout cas, c'est un sujet que je garderai en tête et dont je pourrai vous parler si ça vous intéresse. En tout cas, quand j'aurai les réponses à mes questions, je ne manquerai pas de les partager ici. Malgré cette légère déception de ne pas pouvoir entrer plus dans les détails, je vous propose de valider les axes développés dans ce plan.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Même si, on l'a compris, vous n'avez pas forcément des réponses à tout. Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec les tarifs du Théâtre des Célestins.

12. 2023-17204-CMMA7-210 – Approbation de nouveaux tarifs pour la saison 2023-2024 des Célestins, Théâtre de Lyon

Rapporteur : M. Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Tout à fait. Cette délibération vise juste à modifier certains tarifs ou certaines conditions d'obtention de tarifs réduits déjà existants, en étendant notamment le tarif professionnel aux écoles de théâtre, en baissant d'un peu plus de 30 % le tarif pour les moins de 28 ans notamment, et en élargissant le tarif des visites commentées à des ateliers pratiques artistiques proposés au public autour d'un spectacle. Par ailleurs, est aussi mentionné un nouveau spectacle à destination des scolaires et qui est également proposé pour un tarif sensiblement similaire à celui déjà existant. Et c'est tout.

Mme LA MAIRE : C'est déjà bien. Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des prises de paroles sur le sujet ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Madame GRIES, et un certain nombre de gratuités accordées à des associations pour des locations de salles. Je vous en prie.

13. 2023-17147-CMMA7-200 – Gratuités partielles de frais de locations accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 25 253,15 euros HT.

Rapporteur : Mme Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Dans la dynamique de la mise en place de la gratuité des salles de proximité gérées par les mairies d'arrondissement, la Ville de Lyon a mis en place une gratuité des frais de location à une vingtaine de structures et associations pour l'année 2023, dans le cadre de manifestations artistiques, de conférences ou d'expositions. Pour rappel, le service des salles municipales et des locaux syndicaux de la Ville gère six salles de spectacles : la salle Albert Thomas, la Bourse du Travail, la salle Paul Garcin, la salle Victor Hugo, la salle Édouard Herriot au Palais de la Mutualité et les salles Molière et Witkowski au Palais de Bondy. Malheureusement, la quasi-totalité des événements ont déjà eu lieu, mais vous pouvez d'ores et déjà réserver votre 20 décembre, où vous pourrez assister gratuitement à la Bourse du Travail à un concert symphonique du Conservatoire de Lyon. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des prises de paroles sur le sujet ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur ESCARAVAGE, et on va parler des tarifs d'occupation commerciale du domaine public. Et vous nous traduisez.

14. 2023-17192-CMMA7-206 – Approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public 2024

Rapporteur : M. Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Tout à fait. On va parler de ça. Contrairement aux Archives municipales, c'est quelque chose dont on parle tous les ans, donc c'est la quatrième fois que je vous en parle. C'est la délibération traditionnelle de fin d'année, où on réévalue les tarifs d'occupation commerciale du domaine public, c'est-à-dire tout ce qui est sur domaine public mais à but privé, privatif ou commercial — ce qui est aussi bien les terrasses que les enseignes, que les redevances de véhicules, que les chevalets, les ventes de sapins de Noël, de marrons, de fleurs pour la Toussaint, les Luna Park, toutes ces choses-là. Cette année, pour faire court, tous les tarifs liés au fonds de commerce augmentent de 3 % et les tarifs liés aux fêtes foraines, cirques, commerces ambulants et assimilés restent stables par rapport à 2023. Ces tarifs sont modulés selon la zone où est le commerce, donc de la zone 1 à la zone 4, la zone 1 étant l'hypercentre — en gros, la Presqu'île — et la zone quatre étant des rues moins commerçantes. Je ne vais pas être beaucoup plus long là-dessus, juste vous dire que vous avez dû voir sur la table qu'il y avait une rectification et que, pour tout ce qui concerne les ventes au déballage, les braderies et toutes ces choses-là, contrairement à ce qui est indiqué dans la délibération initiale, le droit journalier au mètre linéaire réclamé par la Ville est bien de 1,50 € et pas de 1 500 €. Je tiens ici à remercier mon collègue Matthieu ARRONDEAU, du 4^e, qui a vu la coquille il y a quelques jours. Je pense que ce sera un peu moins bien pour les recettes de la Ville, mais que ce sera mieux pour la viabilité des brocantes de notre ville. Et voilà, je m'en arrête là pour ce rapport et je vous propose de le voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ESCARAVAGE. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur ESCARAVAGE, pour les aides exceptionnelles aux commerçants suite aux émeutes.

15. 2023-17195-CMMA7-209 – Attribution des aides directes exceptionnelles aux commerçants et artisans à la suite des manifestations dans le cadre des violences urbaines du mois de juillet 2023

Rapporteur : M. Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Tout à fait. C'est un sujet dont on avait déjà parlé au conseil d'arrondissement du mois de septembre, où nous avons voté, entre autres, une aide exceptionnelle aux commerçants qui avaient été touchés par les émeutes de juillet. Après convention avec la Région, ces aides ont pu être mises en place. Elles concernent 54 commerces. Vous avez un rectificatif sur la table. On avait 55 mais finalement c'est 54. 54 commerces dans l'ensemble de Lyon, dont 11 dans le 7^e, pour un montant total de 192 000 €, sachant que la Ville donne une aide de 2 000 € pour les commerces qui ont eu des dégradations extérieures et de 5 000 € pour les commerces qui ont eu des dégradations extérieures et intérieures. Je vous propose de voter aussi favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci, moi aussi. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous allons désormais parler des marchés alimentaires avec vous, Monsieur CHENAUX.

16. 2023-17193-CMMA7-208 – Approbation des droits de place des marchés pour l'année 2024

Rapporteur : M. Barthélémy CHENAUX

M. CHENAUX : Merci, Madame la Maire. Je commence par une délibération de routine, comme mon collègue Clément, sur le tarif de présence des forains sur les marchés. Évidemment, il y a une différence entre les abonnés et les non-abonnés. Je vous passe tous les détails. Il y a, comme tout le monde sans doute, nécessairement une petite augmentation de ces différents tarifs, compte tenu de l'inflation et des coûts supplémentaires qui sont assumés par la Ville, qui correspondent à 2 % à plusieurs niveaux. Il y a 2 % de hausse sur le tarif abonné, il y a 2 % de hausse sur le tarif journalier par mètre linéaire et il y a également 2 % d'augmentation sur les frais annexes d'accès à l'électricité sur les emplacements. À titre indicatif, pour un non-abonné sur Jean Macé, ça lui coûte 1,35 € du mètre linéaire par présence sur le marché. Pour un abonné, on calcule au mois et sur deux mètres linéaires, mais si on rapporte au mètre linéaire, ça fait 1,22 €. Je suis convaincu que vous allez être d'accord.

Mme LA MAIRE : Moi aussi. Merci pour ces précisions, Monsieur CHENAUX. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Peut-être avant de vous redonner la parole, Monsieur CHENAUX, pour un changement un petit peu plus profond, vous donner des nouvelles. Lors du dernier conseil d'arrondissement, nous avons voté une question que j'ai ensuite portée en conseil municipal en notre nom, à toutes et à tous. La question portait sur la création d'un marché alimentaire place des Pavillons. En l'occurrence, lors du conseil municipal, Camille AUGÉY a répondu par la positive. Donc, la Ville de Lyon va expérimenter pendant un an et on l'espère ensuite, pérenniser un marché alimentaire place des Pavillons. La proposition que fait la Ville de Lyon aujourd'hui, c'est que ça soit un marché du mardi après-midi, avec une dizaine de commerçants présents sur ce marché, et tout cela va être présenté aux habitants de Gerland au début du mois de février. En tout cas, il y a une réunion qui va être organisée, donc c'est, je pense, une victoire pour nous. Je suis contente que nous ayons porté ce sujet auprès de la Ville de Lyon et on a hâte, comme tous les habitants de Gerland, de voir arriver ce nouveau marché alimentaire dans le 7^e. Ceci étant dit, je vous cède à nouveau la parole, Monsieur CHENAUX, cette fois pour nous parler des déchets des marchés et donc un changement lié à des dispositions légales. Je vous laisse nous expliquer tout ça.

17. 2023-14004-CMMA7-207 – Collecte des déchets des marchés forains - Approbation de deux conventions avec la Métropole de Lyon

Rapporteur : M. Barthélémy CHENAUX

M. CHENAUX : Je vous remercie pour cette bonne nouvelle. Je suis sûr que tous les Gerlandais seront ravis puisque suite à l'aménagement de la place des Pavillons, tout le monde s'attendait à y voir naître un marché et on y vient petit à petit. Délibération 14004. Elle est un peu plus structurante que la précédente. Il y a des chances que je n'en reparle pas de manière routinière chaque année. Ceci dit, elle concerne un sujet vraiment très important puisque sur nos marchés alimentaires ou manufacturiers, bouquinistes, etc., on collecte — je dirais plutôt la Métropole de Lyon collecte — plus de 3 000 tonnes de déchets chaque année sur les fins de marchés. On s'est tous surpris de voir la fin de marché avec ce fatras de cagettes, de morceaux de légumes, etc. qui sont ensuite collectés par les agents de la Métropole, triés et traités, évidemment. Mais en réalité, ça ne pourra plus se passer comme cela se passe aujourd'hui, compte tenu d'une réglementation qui a fortement évolué ces dernières années. En 2016 déjà, la réglementation prévoyait un tri à la source si un marché dépassait 1 100 litres de production de déchets par semaine. En 2023, à partir du 1^{er} janvier, on était tenu de trier absolument les déchets alimentaires pour les marchés qui dépassent cinq tonnes de production annuelle. Et dès 2024, l'ensemble de ces obligations concerneront tous les marchés. Sur Lyon, on n'est pas tout à fait à jour face à cette réglementation et ça, c'est lié à un marché public qui est en cours. Vous connaissez la petite musique, les marchés publics qui durent trois ou quatre ans, parfois plus, et du coup il y a une inertie pour se mettre en vis-à-vis de telle ou telle réglementation. À partir du 1^{er} janvier 2024, il y aura deux conventions — si vous votez favorablement à cette délibération, évidemment — qui lieront Ville de Lyon et Métropole autour de la question de la gestion des déchets sur les marchés alimentaires et non-alimentaires, forains, bouquinistes, etc. Donc ça représente 130 points différents sur la ville de Lyon — je n'ai pas refait le calcul parce que je n'avais pas en tête les bouquinistes pour le 7^e arrondissement, bon, un peu moins évidemment. En fait, les deux conventions, elles se distinguent. D'une part pour les marchés qui comportent plus de quinze forains en moyenne, où là, on reste sur un système assez proche de celui qu'on connaît aujourd'hui, c'est-à-dire que la Métropole va assurer, en sous-traitance pour la Ville de Lyon, un travail de collecte et de traitement des déchets et à charge à la Ville de Lyon, par contre, d'assurer une prévention importante, de s'équiper, d'équiper les marchés de matériel de pré-collecte et d'assurer un pré-tri en lien avec les forains et avec les agents de la Ville de Lyon qui sont sur les marchés pour faciliter le travail de la Métropole. Et je peux vous dire déjà que la Ville de Lyon a lancé un marché public pour travailler sur la collecte des biodéchets, donc tout ce qui est déchets alimentaires, sur ces marchés. Sur l'ensemble de la ville, ça correspond à 50 marchés différents. Niveau finances, ça veut dire que la Métropole de Lyon assure pour 804 656 € la collecte et le traitement des déchets sur ces 50 marchés. Et en fait, pourquoi cette somme ? Parce que c'est ce que la Métropole a dépensé en 2022. Donc on reste isocoût pour la Métropole et dès lors que ça suppose des coûts supplémentaires, c'est la Ville de Lyon qui devra les prendre en charge. Pour les marchés qui comptent moins de quinze forains en moyenne, il y a une deuxième convention qui est prévue. Ça représente 80 marchés sur la ville de Lyon. On s'engage dès le 1^{er} janvier 2024 dans un dispositif de marché propre, c'est-à-dire que ce sont les commerçants qui repartent avec leurs déchets et qui en assurent le traitement avec leurs propres moyens, avec les outils disponibles sur le territoire, déchetteries, etc. La Ville de Lyon, bien sûr, devra garantir que ça se passe dans de bonnes conditions, avec les moyens qui lui sont attribués, notamment, entre autres moyens, une subvention de la Métropole de Lyon qui s'élève à 323 209 €, qui correspond aux dépenses que la Métropole de Lyon avait assumées pour ces marchés en 2022. Il y a une petite transition jusqu'au 30 juin qui sera gérée entre les deux collectivités et bien évidemment, en lien avec les forains sur le terrain. Juste pour se figurer un peu sur le 7^e, c'est les marchés Jean Macé du mercredi et du

samedi, Saint-Louis du vendredi et du dimanche et Jaurès du vendredi qui comportent plus de quinze forains. Donc, c'est un système assez équivalent à ce qu'on connaît déjà, simplement la répartition des frais, et probablement les intervenants, changeront petit à petit. Et puis tous les autres marchés : Jaurès, Saint-Louis du mardi, Fourcade le jeudi, Jaurès le dimanche, puis aussi des petits marchés — pour le coup, il y a peu d'exposants — de livres anciens qui, eux, devront fonctionner dès le 1^{er} janvier sous le dispositif Marchés propres. Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur CHENAUX, et on comprend à vos explications à quel point ça a dû être complexe de mettre en place tout ce nouveau système. On verra dès janvier 2024 pour certains marchés comment ça peut fonctionner dans les faits. Madame DESRIEUX, vous voulez intervenir, allez-y.

Mme DESRIEUX : Juste une petite question ou un complément pour ma part. Janvier, c'est demain. Du coup, je voulais juste savoir, les forains ont été prévenus pour ce qui concerne les marchés de moins de quinze forains ? Si oui, ont-ils déjà pu mettre en place tout leur système de rapatriement des déchets ? Vous parliez des différents points de collecte, mais ils ne sont peut-être pas tous de la Métropole ou des alentours. C'est juste que ça me paraît très court. C'est demain et je me dis qu'un forain peut très bien — vous évoquez Saint-Louis — le vendredi être présent et ne pas les gérer, et être présent le mardi mais devoir les gérer. Voilà, comment tout ça s'est articulé et comment les forains ont-ils réagi ? Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DESRIEUX. Monsieur CHENAUX ?

M. CHENAUX : Le travail avec les forains est en cours. Effectivement, c'est demain, je vous rejoins, ce qui fait que les discussions — Madame DUBOT l'a évoqué —, elles ont été longues entre la Ville et la Métropole, pour trouver l'articulation la plus adaptée. Ce que je disais, c'est qu'il va y avoir une période de transition — alors ça, c'est plutôt mes mots, que ceux qui sont utilisés entre la Ville et la Métropole — de six mois environ qui permettront un rodage, une communication, une sensibilisation et un travail avec tous les acteurs de terrain : les forains, les placiers, les inspecteurs de marchés, etc. et évidemment, tous les collecteurs, les marchés publics qu'il faut mettre en branle et lancer pour que toutes les choses se passent au mieux. Mais on devrait s'attendre, en tout cas pour l'usager ou pour les habitants, à une amélioration du cadre de propreté en fin de marché. La Métropole, elle, conserve évidemment sa compétence nettoyage, etc. Ce qui fait qu'en dernier recours, évidemment — c'est le cadre de cette fameuse période de transition —, la Métropole interviendra pour assurer l'enlèvement et le nettoyage.

Mme DUBOT : Madame DESRIEUX, allez-y.

Mme DESRIEUX : Merci pour ces réponses. Mais du coup oui, c'est demain et pour un mot qui vous est cher, c'est les actions participatives. Je regrette juste qu'on n'ait pas pris le temps de réfléchir avec eux et peut-être plus amplement, je ne sais pas, avant de les mettre pied au mur. Mais sans doute, ces six mois apporteront des effets bénéfiques.

Mme DUBOT : Merci. Je crois que Madame HENOCQUE veut compléter.

Mme HENOCQUE : Oui, c'est juste une information complémentaire, puisqu'on a étudié en Commission Finances et Ressources humaines de la Ville une délibération qui va passer au prochain conseil municipal et qui prévoit l'emploi de vacataires qui seront ambassadeurs du tri et qui vont, pendant les mois qui viennent, se déployer sur les principaux marchés de la ville,

pour aussi accompagner, aux côtés, évidemment, des agents placiers de la Ville de Lyon, ces nouvelles pratiques.

Mme DUBOT : Merci, Madame HENOCQUE, pour ce complément. Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Un contre. Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
CONTRE : Mme Cécile BREUIL, Mme Émilie DESRIEUX

Mme LA MAIRE : Nous passons au rapport suivant qui concerne les jardins partagés. Et nous écoutons Madame PASIECZNIK.

18. 2023-16154-CMMA7-204 – Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature de conventions d'occupation temporaire et contrats de sous mise à disposition et à titre gratuit avec des associations animatrices de jardins partagés.

Rapporteur : Mme Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Merci. Donc un premier rapport jardins partagés qui concerne des conventions qui doivent être renouvelées régulièrement, puisque ce sont les mises à disposition à titre gratuit de parcelles aux associations qui portent des jardins partagés. Ce sont des conventions qui sont à chaque fois signées pour trois ans. Là, on a trois conventions qui arrivent à échéance fin décembre 2023 et qui doivent être renouvelées. Je vais vous citer les trois jardins qui nous concernent dans le 7^e : le petit jardin Jules Guesde sur la place Jules Guesde, récemment rénovée, dans le quartier Jean Macé. C'est à chaque fois une convention de mise à disposition à titre gratuit mais le montant de la valeur locative annuelle est valorisé dans le budget. Par exemple, pour Jules Guesde, c'est 448 € pour une superficie de 64 m². Je rappelle qu'avant, on avait simplement un tout petit jardin de rue mais maintenant, on a une association avec un vrai jardin partagé à Jules Guesde. Et on a deux autres jardins qui sont concernés, où là, ce sont des contrats de sous-mise à disposition puisqu'en fait, on est sur des terrains de la Métropole qui met à disposition de la Ville qui elle-même met à disposition d'associations. Donc le jardin géré par l'association Graine de Lait, sur le quartier de Gerland, pour une superficie de 390 m², avec une valeur locative annuelle de 2 730 €, qui est donc valorisé dans le budget de la Ville. Et puis un dernier jardin, qui est le Jardin de l'Oasis, qui est géré par l'association de la Légumerie, d'une superficie de 1 650 m², avec une valeur locative annuelle de 11 578 €. Je vous propose de renouveler ces trois conventions. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Madame PASIECZNIK. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On reste dans les jardins, mais cette fois les jardins familiaux. Je vous en prie, Madame PASIECZNIK.

19. 2023-3166-CMMA7-205 – Lyon 7^e - Acquisition, pour un montant d'un euro par la Ville de Lyon, d'une parcelle non bâtie cadastrée CD 271 à usage de jardins familiaux et du lot n° 1 de la copropriété édifée sur la parcelle cadastrée CD 270,

constituant les casiers des « jardiniers », le tout situé 5 rue Challemel Lacour – EI 07320 - N° inventaire 07320 T 001-01 et 07320 A 001 – Opération 60021899 « Frais notariés pour les acquisitions à titre gratuits 2021-2026 », programme 00020, AP n° 2021-1

Rapporteur : Mme Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Effectivement, nous avons la chance d'avoir de nouvelles parcelles de jardins familiaux sur le quartier de Gerland. Au 5 rue Challemel Lacour — pour refaire un petit peu l'histoire —, il y avait des jardins familiaux mais qui étaient privés, qui étaient à une propriétaire privée, et lorsque cette propriétaire ou ses descendants ont vendu le terrain, il a été vendu à un promoteur et il y a eu une construction d'un immeuble de 20 logements, de commerces qui s'appelle le Carré Fontenay, mais lorsqu'il y a eu la discussion avec la Ville de Lyon pour l'obtention du permis de construire, il avait été négocié le fait d'avoir quand même une petite partie qui restait en jardin partagé. L'objet de la délibération, c'est effectivement de valider l'acquisition, par la Ville de Lyon auprès du propriétaire actuel du terrain, de cette parcelle pour qu'elle devienne jardins familiaux. C'est une parcelle de jardins familiaux puisque ce sont des parcelles individuelles. Ce n'est pas un jardin familial, c'est un jardin partagé, mais là, ce sont des jardins familiaux. On a une superficie totale de 852 m² au niveau du terrain et puis il y a une superficie complémentaire de 23 m² sur laquelle le promoteur a mis des casiers, qui permettront d'abriter les outils des différents jardiniers. Aujourd'hui, on passe uniquement l'acquisition, acquisition à l'euro symbolique mais qui correspond quand même à 8 000 € de frais notariés qui seront à la charge de la Ville de Lyon. Dans un deuxième temps, dans un prochain conseil, nous passerons la mise à disposition de ce terrain à l'Association des jardins ouvriers communaux de Lyon, qui gèrera cette parcelle, en particulier grâce à sa section du Livre qui gère déjà les jardins familiaux du parc de Gerland et de la rue Marcel Mérieux. Juste, pour information, parce que c'est toujours important de se rappeler qu'à chaque fois qu'on crée un jardin, on a toujours le problème de pollution. Malheureusement, on était sur des jardins, mais pour autant la terre était quand même polluée et donc il a fallu renouveler la terre sur 80 cm. Désormais, on est bien sur une terre saine. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame PASIECZNIK, pour ces explications. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Cette fois on sort des jardins, Madame PASIECZNIK, puisqu'on parle du bail emphytéotique qui lie la Ville de Lyon à la SASP LOU Rugby.

- 20. 2023-14049-CMMA7-203 – Lyon 7^e - Agrément de la Ville de Lyon délivré à la SASP LOU Rugby en vue d'une opération de cession partielle des droits réels immobiliers inhérents au bail emphytéotique administratif du 14 septembre 2016 (Stade de Gerland), au profit de la SCI Gerland LR sur les volumes du bâtiment piscine n° 23 « boutique du LOU », n° 24 « bureaux » et n° 25 « espace d'entraînement sportif » à Lyon 7^e – Numéros EI 07030 et 07031**

Mme PASIECZNIK : Oui, effectivement, on a déjà eu un certain nombre de délibérations dans le cadre de ce bail emphytéotique administratif du 14 septembre 2016 entre la SASP LOU Rugby et la Ville de Lyon. Là, ce qui vous est proposé dans ce rapport, c'est une nouvelle cession partielle par le LOU Rugby à la SCI Gerland LR pour les volumes 23, 24 et 25 tels qu'ils sont définis dans le cadre de ce bail. Cette cession va concerner la boutique du LOU, des bureaux et espaces d'entraînement sportifs du bâtiment, piscine dans le cadre des travaux qui vont être réalisés aussi sur la piscine. Voilà.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame PASIECZNIK. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Il est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

ABSTENTIONS : M. Laurent BOSETTI, M. Barthélémy CHENAUX, Mme Aurélie GRIES, M. Boris MIACHON DEBARD, Mme Caroline RAMIREZ, Mme Eugénie WIBER.

NE PREND PAS PART AU VOTE : Mme Céline DE LAURENS

Mme LA MAIRE : Nous passons au rapport suivant avec vous, Monsieur VOITURIER, et cette fois on parle contrat de ville.

- 21. 2023-17676-CMMA7-213 – Programmation au titre de l'exercice 2023 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2023 de l'agglomération lyonnaise - Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon**

Rapporteur : M. Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Oui, on parle plus précisément-mêmes ressources humaines du contrat de ville et peut-être pour vous dresser un peu une architecture d'ensemble. Pour ce qui concerne Péri, on a la directrice de projet, Anne-Laure CHANTELOT, et vient l'équipe Mission Quartiers Anciens, qui est composée d'une direction de projet et trois chargés de projets : cadre de vie, développement social et une nouvelle arrivée, autour de la concertation — donc ça, c'est très bien — et de la communication. Une des missions importantes de cette équipe, ça va être de mobiliser le droit commun à Mazagran parce que, malgré nos demandes réitérées, il est assez peu probable que nous obtenions le fait que Mazagran soit en quartier politique de la ville, malheureusement. Tout n'est pas perdu, mais il faut s'y préparer. Donc, mobilisation du droit commun sur le nord, et pour ce qui concerne le sud, à la Cité Jardin, cette équipe Mission Quartiers Anciens est confortée en particulier par la présence de la directrice de projet, Julie THURIÈRE, et avec l'équipe de Grand Lyon Habitat et les deux chargés de développement social qui sont sur le terrain, qui sont employés par le centre social de Gerland et par Grand Lyon Habitat. Je pense que là, on a une équipe solide. Je pense que là, on a enfin une équipe complète sur Cité Jardin pour bien faire le travail. Ce sont plutôt des bonnes nouvelles.

L'équipe Mission Quartiers Anciens coûte 200 000 €, dont 125 000 € de la Ville, et comme on a une augmentation de postes, je voulais remercier en particulier notre collègue Audrey HENOCQUE, parce que quand on parle RH, on parle argent et quand on parle argent, on parle Audrey HENOCQUE, donc merci Audrey. Je vous invite évidemment à voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. Merci, Madame HENOCQUE et Monsieur BOSETTI. Est-ce qu'il y a des prises de paroles sur le sujet ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec une garantie d'emprunt et toujours vous, Monsieur VOITURIER.

22. 2023-17158-CMMA7-218 – Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 617 920 € relatifs à une opération d'acquisition de 9 logements PLS situés 7 rue de la Thibaudière à Lyon 7^e

Rapporteur : M. Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Une garantie d'emprunt pour la SACVL, pour une acquisition-amélioration de neuf logements en PLS, 7 rue de la Thibaudière. C'est une garantie d'emprunt à 100 %, et non à 15 % comme d'habitude, parce que la SACVL est, comme son nom l'indique, une Société d'Aménagement et de Construction de la Ville de Lyon. J'en profite — alors, je fais mes remerciements — pour saluer notre collègue Raphaël MICHAUD, son président, que je n'ai pas vu avant la séance. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. Je crois donc qu'en tant que président de la SACVL, Monsieur MICHAUD se déporte concernant ce vote. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non.

Hormis Monsieur MICHAUD, qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté. On a bien noté que vous ne votez pas contre, mais que vous vous déportez sur le vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Raphaël MICHAUD

23. 2023-19398-MA7-219 – Décision Modificative n° 2 – Exercice 2023

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Je poursuis en vous présentant, somme toute rapidement, la décision modificative n° 2 de notre exercice 2023, puisqu'il s'agit d'une recette de 1 700 €. Nous remercions à nouveau la Ville pour ces 1 700 €, la Ville ayant accepté généreusement de prendre en charge la scène pour notre Forum des Associations et donc, pour le traduire budgétairement, nous passons une décision modificative.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
ABSTENTIONS : Mme Cécile BREUIL, Mme Émilie DESRIEUX

Mme LA MAIRE : On en arrive à la fin du conseil d'arrondissement et je vais quand même prendre quelques minutes pour vous parler de la feuille de route sur la budgétisation sensible au genre. Vous savez que la mairie du 7^e est une mairie expérimentatrice en la matière. Nous avons voté le budget — en tout cas l'état spécial de l'arrondissement — lors du dernier conseil et aujourd'hui, vous avez reçu par mail et puis déposé sur table, notre feuille de route qui concerne la budgétisation sensible au genre. Dans notre budget 2024, et notamment dans la dotation d'animation locale, on a identifié les actions qui sont catégorisées comme des dépenses volontaristes. Typiquement, on met de l'argent sur les journées telles le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, ou le 25 novembre, Journée de lutte contre les violences faites aux femmes. Nous dépenserons une partie de notre dotation d'animation locale pour soutenir ces causes. On continue évidemment à déployer le dispositif Angela dans le 7^e arrondissement et on y accorde un budget de 2 000 €. En 2024, on va aussi honorer et rendre hommage notamment à deux femmes — peut-être plus mais pour l'instant, on en connaît deux. La première, c'est Madeleine BRÈS, puisque nous avons dénommé une place Madeleine Brès lors du dernier conseil d'arrondissement. L'inauguration aura lieu en 2024. Et la deuxième, c'est Denise DOMENACH, qui va donner son nom, en 2024, à l'école Berthelot. Nous allons, là encore, dépenser de l'argent de manière volontaire pour honorer des femmes et faire connaître leur nom des Lyonnaises et des Lyonnais. Ensuite, on a un certain nombre de dépenses qui sont genrables. Par exemple, dans le journal de la mairie d'arrondissement pour lequel notre budget annuel est de 21 000 €, on fait en sorte qu'à chaque fois, il y ait un article sous le prisme des lunettes du genre. Il y a donc la question du genre et de l'égalité femmes-hommes qui revient dans chaque numéro du journal d'arrondissement. Il y a aussi un effort particulier qui est fait pour la soirée d'accueil des nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes, on fait en sorte de traiter la question de l'égalité des genres lors de cette soirée. Il y a également tout un champ lié à la démocratie locale, c'est-à-dire on fait un certain nombre de réunions en début de soirée. On sait bien que ces temps sont contraints pour les femmes ayant des enfants donc on propose à chaque réunion, désormais, une garde d'enfants. Demain soir, pour la soirée des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants, il y aura une garde d'enfants, mais c'est systématique pour toutes les réunions organisées par la mairie du 7^e arrondissement. Également, la soirée des champions et des championnes, où on vise à récompenser aussi bien les femmes que les hommes. Il y a une réflexion au niveau du Conseil de la Vie Associative et Locale, pour que les saisines soient portées aussi bien par des hommes que des femmes, et ce soir, nous avons des femmes et ça faisait quand même un certain temps que c'étaient plutôt des hommes qui posaient les questions. Voilà globalement pour ce qui est de notre dotation d'animation locale mais il y a aussi des efforts qui sont faits dans la dotation de gestion, avec une formation. Il y a déjà eu des formations pour les agents de la mairie du 7^e et on va continuer ces formations dans notre budget 2024. Également, un travail qui est fait au niveau de la vie associative et notamment pour l'attribution de nos créneaux on regarde comment est composé le bureau des associations, si les membres de l'association, et notamment du bureau, ont suivi des formations sur l'égalité femmes-hommes. Donc, un travail tout autour de la vie associative. On va lancer, pour les élections européennes, une piste d'action. Vous savez qu'on organise, au niveau de l'arrondissement, les bureaux de vote — assesseurs, présidents, etc. — et on a noté qu'il y avait quand même une très large majorité de présidents et non présidentes. Alors qu'il y a plus d'assesseuses que d'assesseurs, on va essayer de rééquilibrer un petit peu tout ça et notamment en proposant, là aussi, la garde d'enfants les jours d'élections. Et puis, il y a aussi un travail qui est fait au niveau de la dotation de gestion sur le livret d'accueil des nouveaux agents et des nouvelles agentes à la

mairie du 7^e arrondissement, avec toujours cette question de prendre en compte le genre et l'égalité femmes-hommes dans l'accueil des agents et agentes à la mairie du 7^e arrondissement. Je vous ai fait un résumé rapide mais vous avez cette feuille de route. Ce n'est pas forcément évident de mettre en place la budgétisation sensible au genre, surtout dans une mairie d'arrondissement où le budget est quand même extrêmement contraint. Je veux dire, quand on achète des aliments pour les bébés des crèches, etc., on ne sait pas forcément si c'est genré, pas genré, etc. Mais voilà, on fait cet effort de se poser systématiquement la question de quand on fait une dépense, vers qui ça va et comment on pourrait rééquilibrer si cela amenait un déséquilibre dans notre société. On est en tout cas ravis de participer à cette expérimentation et on continuera à vous présenter nos feuilles de route chaque année, en essayant de trouver des nouvelles pistes d'action à chaque fois. On en trouve un peu, on verra ce que ça donne sur les présidents-présidentes de bureaux de vote. On fera les bilans. Ça ne se vote pas, c'était simplement une présentation. Je vous remercie. Allez-y, Madame DESRIEUX, vous pouvez tout à fait réagir. Je vous en prie.

Mme DESRIEUX : Excusez-moi, ce n'est pas du tout une réaction, peut-être que l'hommage tout à l'heure m'a peut-être troublée, mais je n'ai pas mémoire qu'on ait voté le compte-rendu du dernier conseil d'arrondissement. Et j'ai une petite question personnelle : avez-vous des infos sur les vœux du 7^e ? Voilà, merci. Désolée pour cette interruption.

Mme LA MAIRE : Alors non, vous avez raison, parce que je n'en ai pas le souvenir non plus. On va le faire dans le doute. Ça tombe bien, personne n'est parti, je crois.

24. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2023

Mme LA MAIRE : Je vous propose, dans un premier temps, de passer au vote concernant le procès-verbal de la dernière séance.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous remercie, Madame DESRIEUX, ça nous évite de revenir demain. Non, on l'aurait voté à la prochaine séance, mais c'est toujours bien de le faire là. Et oui, j'ai des informations concernant les vœux de la mairie du 7^e. Tous les habitants et habitantes vont recevoir une carte de vœux dans leur boîte aux lettres, les invitant à des vœux grand public qui se tiendront le 24 janvier, à 17 h 30, à la piscine du Rhône, Centre nautique Tony Bertrand. Je vous enverrai l'information, peut-être en tant qu'élue, et ensuite, tous les habitants et habitantes recevront aussi dans leur boîte aux lettres une carte de vœux. Je vous remercie en tout cas pour ces rappels. Nous nous retrouvons le 15 janvier. À noter que la date du conseil d'arrondissement du mois de janvier a été décalée du mardi au lundi. Donc c'est le 15 janvier à 18 h 30. D'ici là, belles fêtes de fin d'année à toutes et à tous, et à l'année prochaine.